



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 10 juin 2024

EN RÉSUMÉ

Au cours de cette semaine, l'actualité dans le domaine de la santé a été marquée par plusieurs sujets majeurs, parmi lesquels figurent :

- **Élections européennes** : Les élections ont eu lieu le 9 juin dernier modelant ainsi un nouveau Parlement européen.
- **Dissolution de l'Assemblée nationale** : Le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, mettant ainsi fin aux travaux parlementaires en cours.

Nominations

Mme Emilie SAM, jusqu'alors cheffe de mission du secteur médicaments au CEPS, est nommée conseillère santé et agroalimentaire au cabinet de M. Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie.

Le Dr Jean-François CORTY, chercheur associé au sein de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), s'est vu confier la présidence de Médecins du monde.

M. Matthieu GIRIER, président de l'Association pour le développement des ressources humaines des établissements sanitaires et sociaux, rejoint l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux.

M. Thierry HULOT, président-directeur général de Merck en France, a été réélu président du conseil d'administration du Leem (Les Entreprises du Médicament).

Mme Stéphanie DECOOPMAN, directrice générale adjointe de l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris (AP-HP), est nommée directrice générale du CHU de Rouen.

Mme Juliette MOISSET, jusqu'ici directrice des opérations économiques, est nommée directrice de l'accès et des affaires économiques du Leem (Les Entreprises du Médicament).

M. Frédéric VALLIER, ancien secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe, a été nommé délégué général de l'Association internationale des maires de France

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Dissolution de l'Assemblée nationale : Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, après les résultats du scrutin européen. Cette décision vise à répondre à la montée de l'extrême droite et à clarifier le débat parlementaire. Les élections législatives se tiendront les 30 juin et 7 juillet. Le président appelle les Français à voter massivement pour une majorité claire. La dissolution survient dans un contexte de majorité relative au Parlement, avec des risques de basculement en faveur du RN. Le président de la République E. Macron, entend "rassembler, avant ou après les élections", tous ceux qui ne peuvent pas se retrouver dans "les alliances avec les extrêmes".

Fin des travaux parlementaires : La dissolution suspend toutes les activités parlementaires en cours, y compris sur l'accompagnement de la fin de vie, qui devra être redéposé par le futur gouvernement. Tous les travaux législatifs en cours à l'Assemblée sont annulés, obligeant le futur gouvernement à reprendre le processus depuis le début pour tout texte non adopté. Les projets en cours au Sénat peuvent continuer, mais nécessiteront une réinscription à l'ordre du jour. La dissolution a ainsi mis fin aux débats en cours sur des textes importants, suscitant la déception des députés et de divers acteurs impliqués.

CNR santé mentale : Le Conseil national de la refondation sur la santé mentale, promis par Emmanuel MACRON et qui devait s'ouvrir le mercredi 12 juin 2024, est annulé "en raison de la période de réserve" liée aux législatives anticipées, a annoncé le ministre délégué à la Santé.

CEDH / fin de vie / soins palliatifs : La cour européenne des droits de l'Homme a rejeté hier la requête d'un avocat hongrois de 47 ans qui, atteint de la maladie de Charcot, ne peut demander l'intervention d'un tiers pour l'aider à mourir sans que celui-ci ne soit poursuivi (même si le suicide assisté devait être organisé à l'étranger), et juge discriminatoire que d'autres patients en fin de vie puissent demander l'arrêt de leur traitement quand lui ne le peut, faute de traitement existant. La CEDH y note toutefois que "des soins palliatifs de haute qualité, incluant l'accès à une gestion efficace de la douleur, sont (...) essentiels pour garantir une fin de vie digne".

Élections européennes : Le RN a obtenu 31,37% des voix, obtenant 30 des 81 sièges français au Parlement européen. La liste Renaissance, a obtenu 14,6% des voix et 13 sièges. Le Parti socialiste-Place publique (PS) a également gagné 13 sièges avec 13,93% des voix. La LFI a reçu 9,89% des voix et 9 sièges, tandis que Les Républicains ont obtenu 7,25% des voix et 6 sièges. EELV et Reconquête ont chacun obtenu environ 5,5% des voix, remportant 5 sièges chacun.